

RÉGLEMENT CONCOURS BORDEAUX VIN ATTITUDE Edition 2018-2019 SYNDICAT DES AOC BORDEAUX ET BORDEAUX SUPÉRIEUR

ARTICLE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, établissement inscrit sous le numéro de Siret 33993617100018 dont le siège social est situé 1 route de Pasquina - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU représenté par Bernard Farges, président, organise un concours nommé « Bordeaux Vin Attitude », assisté de l'agence SCALP, 11 rue Dulong - 75017 Paris. Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DES AOC BORDEAUX ET BORDEAUX SUPÉRIEUR

Reconnu ODG, le Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur est une organisation professionnelle forte et dynamique qui a pour mission d'assurer l'avenir des AOC, de garantir leur qualité et leur authenticité, de développer leur notoriété et de communiquer efficacement auprès des adhérents et maintenir la cohésion des membres.

Les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur représentent 7 Appellations d'Origine Contrôlée produites sur l'ensemble du vignoble bordelais et 1 IGP :

- <u>Vins tranquilles</u>: Bordeaux Blanc, Bordeaux Supérieur Blanc, Bordeaux Rosé, Bordeaux Clairet, Bordeaux Rouge, Bordeaux Supérieur Rouge
- Vins effervescents : Crémant de Bordeaux
- IGP : Fine Bordeaux

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur en chiffres en 2018 :

- 55 % du vignoble bordelais
- 58 276 hectares
- 2,14 millions d'hectolitres/an
- 286 millions de bouteilles
- 5404 adhérents dont 23 caves coopératives et 327 maisons de négoce

Retrouvez toutes les informations en ligne sur le site :

www.planete-bordeaux.fr/concoursbdxattitude

Les participants peuvent également se rendre sur les différents médias sociaux déjà utilisés par les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur :

- Facebook
- Instagram
- Twitter
- Pinterest
- Hashtag générique : #planetebordeaux
- Hashtag concours: #bdxattitude

ARTICLE 3 – THÉM ATIQUE 2019

Le « Concours Bordeaux Vin Attitude » invite les étudiants à présenter un projet original sur le thème :

• Comment créer une mode vin de la marque Bordeaux et en faire la marque préférée des français ?

C'est un enjeu capital, il s'agit, pour Bordeaux, de regagner des parts de marché.

• Quelle stratégie et quelles actions mettre en place pour que la marque Bordeaux soit le premier choix du vin à la mode et en particulier dans la région de Bordeaux ?

Et ce en CHR (Cafés Hôtels Restaurants), GMS (Grandes et moyennes surfaces) ou dans le réseau des cavistes, quelles que soient les circonstances de consommation.

• Comment promouvoir la qualité, les typicités, le caractère spécifique des AOC Bordeaux face à une concurrence des autres régions viticoles et celle du « nouveau monde » ?

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur propose aux étudiants de travailler de manière générique sur les AOC Bordeaux (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé, Bordeaux Rouge) dans le cadre de 3 catégories :

- Communication digitale
- Design-Packaging
- Sommellerie

ARTICLE 4 - CATÉGORIES

PRÉAMBULE

- Les dossiers seront soumis au jury et devront, sous peine de rejet, être en parfait accord avec la loi Evin
- Les étudiants devront se projeter dans la réalité du marché, des consommateurs et proposer des projets concrets, pleinement opérationnels qui devront pouvoir éventuellement déboucher sur une réelle mise en œuvre.
- Afin de favoriser la communication du Concours Bordeaux Vin Attitude et le vote grand public, les écoles participantes, en échange d'une promotion sur les médias du Syndicat des AOC Bordeaux Et Bordeaux Supérieur, devront impérativement accepter un lien retour sur leurs sites et leurs médias sociaux.

Pour toutes les catégories, les candidats devront respecter les consignes suivantes :

- Proposer un **projet réalisable**
- Expliquer de manière claire et cohérente le projet et sa faisabilité
- Prendre en compte les contraintes juridiques et, notamment la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Évin
- Justifier et argumenter les propositions
- Présenter et respecter le budget indiqué
- Respecter les formats et tailles de fichiers maximum demandés
- Anonymer les projets : seul les dossiers portant un numéro seront notés (Cf. Article 7)

1°) CATÉGORIE COMMUNICATION-DIGITALE

PROBLÉMATIQUE

Comment créer une mode vin de la marque Bordeaux à travers une campagne digitale ?

Il s'agira de créer une campagne digitale novatrice et originale dans le but de faire préférer les AOC Bordeaux (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé et Bordeaux Rouge) à travers les médias sociaux pour créer le buzz sur la toile.

Les étudiants devront proposer une campagne digitale contenant par exemple les éléments suivants: production de contenu numérique, relais digital d'opérations de street marketing, campagnes de buzz sur You Tube, jeux concours,...

La mise en ligne de supports de promotion sera à destination des médias sociaux de Planète Bordeaux : site Internet, réseaux sociaux, Planète TV...et autre médias : You Tube, Deezer.

La stratégie devra concourir à la mise en avant des AOC (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé, et Bordeaux Rouge) auprès du grand public, sur les médias sociaux afin de créer une mode vin de la marque Bordeaux.

La proposition ne devra pas dépasser un budget global justifié maximum de 30 000 euros H.T.

Il est demandé d'établir un planning prévisionnel des actions à court et long terme.

Les participants peuvent se rendre sur les différents médias sociaux déjà utilisés par les AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur afin de se rendre compte de la communication existante :

Site internet: www.planete-bordeaux.fr

- Facebook
- Instagram
- <u>Twitter</u>
- Pinterest

Hashtag générique : #planetebordeaux Hashtag Concours : #bdxattitude

DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier sera à envoyer par We Transfer à l'adresse suivante : <u>claire.gasquy@planete-bordeaux.fr</u> .

Un email de confirmation indiquant l'enregistrement de votre dossier vous sera envoyé.

Le document écrit devra être enregistré au format PDF et ne devra pas comporter plus 10 pages recto/verso hors annexes.

Le poids de ce document ne devra pas excéder 50 Mo.

2°) CATÉGORIE DESIGN - PACKAGING

PROBLÉMATIQUE

Comment créer une mode vin de la marque Bordeaux et susciter l'acte d'achat auprès du consommateur final ?

Imaginer le design et le packaging (novateur, original, connecté...) du contenant de la marque Bordeaux (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé et Bordeaux Rouge) de votre choix : magnum, bouteille 75 cl, BIB (bag in box)...accompagné de son emballage (coffret, poche, sac,...)

Le design et le packaging seront destinés à inciter le consommateur à « préférer la marque Bordeaux » lors de ses achats dans les différents réseaux de distribution : GMS, CHR, cavistes... L'objectif est de faire de la marque Bordeaux le choix immédiat à travers le design et le packaging afin de mettre en avant la qualité et l'accessibilité du produit.

Pour aller plus loin, vous avez la possibilité de proposer des objets en relation avec la consommation du Bordeaux : stop-goutte, tire-bouchon, ice bag, seau rafraîchisseur,...

Il est demandé de présenter et de justifier le budget global de votre proposition sur une base de production de 30 000 bouteilles.

DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier sera à envoyer par We Transfer à l'adresse suivante : <u>claire.gasquy@planete-bordeaux.fr</u> au plus tard le 11 février 2019 à minuit.

Un email de confirmation indiquant l'enregistrement de votre dossier vous sera envoyé.

Le document écrit devra être enregistré au format PDF et ne devra pas comporter plus 20 pages recto/verso.

Le poids de ce document ne devra pas excéder 50 Mo.

Chaque dossier inclura un croquis et/ou un visuel et un plan technique du projet.

Ces documents seront accompagnés d'une note de présentation mentionnant :

- le public auquel le projet est destiné
- la valeur ajoutée apportée par l'habillage et le packaging (esthétique, ergonomie, logistique...)
- le « moment » de consommation
- les visuels en 3D
- de manière générale, toute information susceptible d'éclairer le jury sur le projet

3°) CATÉGORIE SOMMELLERIE

PROBLÉMATIQUE

Comment remettre les AOC Bordeaux à la mode en CHR ? Comment les préconiser et susciter l'acte d'achat auprès du client ?

Les accords mets-vins, le discours œnologique, les outils de service à table doivent inciter le consommateur à « préférer la marque Bordeaux » (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé, Bordeaux Rouge) lors de sa commande.

La stratégie proposée devra susciter l'acte d'achat auprès du consommateur final à travers une mise en avant pertinente des typicités des AOC Bordeaux.

DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier sera à envoyer par We Transfer à l'adresse suivante : <u>claire.gasquy@planete-bordeaux.fr</u> au plus tard le 11 février 2019 à minuit.

Un email de confirmation indiquant l'enregistrement de votre dossier vous sera envoyé.

Le document écrit devra être enregistré au format PDF et ne devra pas comporter plus 10 pages recto/verso hors annexes.

Le poids de ce document ne devra pas excéder 50 Mo.

ARTICLE 5 - VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE DU PROJET

Il appartient au candidat de vérifier qu'il n'existe pas d'antériorités identiques ou fortement similaires à son projet. S'il en existe, le participant devra justifier que son projet diffère de manière significative et suffisante des créations existantes et ce afin d'éviter tous risques de contrefaçon et concurrence déloyale qui pourraient ensuite être signalé à différents organismes.

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur se réserve le droit de retirer un projet du concours s'ils estiment qu'il existe un risque juridique important du fait de la proximité du projet avec une création existante.

ARTICLE 6 - PARTICIPANTS

- Un ou plusieurs étudiants peuvent participer à une ou plusieurs catégories
- Un maximum de 5 étudiants autorisés par dossier
- Le nombre d'étudiants qui présentera le dossier devant le grand jury ne devra pas excéder
 3 personnes
- Dans le même établissement, une ou plusieurs équipes d'étudiants peuvent participer au concours et dans une ou plusieurs catégories
- Les participants au concours doivent remplir les conditions suivantes :
 - Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre 2018
 - Être inscrit auprès d'un des établissements d'Enseignement Supérieur spécialisés dans les catégories proposées pour l'année scolaire 2018 2019

ARTICLE 7 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions : 15 octobre 2018 Clôture des inscriptions : 31 décembre 2018

- Rendez-vous sur la page d'accueil du site : www.planete-bordeaux.fr/concoursbdxattitude
- Cliquer sur : « Inscription »
- Remplir le formulaire d'inscription
- Après validation de ce formulaire, une confirmation d'inscription comportant le numéro de dossier vous sera envoyée automatiquement par email
- Le numéro de dossier doit obligatoirement apparaître sur le projet

ARTICLE 8 - ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers seront à envoyer par We Transfer à l'adresse suivante : <u>claire.gasquy@planete-bordeaux.fr</u> au plus tard le 11 février 2019 à minuit.

Un email de confirmation indiquant l'enregistrement de votre dossier vous sera envoyé.

Le présent règlement daté et signé par chacun des membres de l'équipe et complété de la mention « lu et approuvé » sera à envoyer à l'adresse suivante : <u>claire.gasquy@planete-bordeaux.fr</u> au plus tard le 11 février 2019 à minuit.

ARTICLE 9 - SÉLECTION DES DOSSIERS

PHASE 1: Présélection des dossiers

Chaque école communiquera au plus tard le 11 février 2019, les numéros de dossiers (maximum quatre) qu'elle souhaite proposer pour concourir à la présélection du Concours Bordeaux Vin Attitude.

Ces dossiers seront présentés au jury de présélection composé de professionnels de la communication, du digital, du design et de la sommellerie, qui se réunira entre le 15 février et le 15 mars 2019. Le jury déterminera 3 finalistes dans chaque catégorie, soit 9 projets au total, potentiellement gagnants.

Les dossiers seront évalués avec des grilles de notation spécifiques en fonction de chaque catégorie afin de noter les dossiers dans leur domaine de compétences respectifs. Le jury est souverain dans ses choix des 9 finalistes.

PHASE 2: Création spots vidéo finalistes

Les 9 finalistes seront conviés, courant du mois de mars, à une journée de tournage à Bordeaux. Il s'agira de filmer une présentation vidéo de chacun des 9 projets présélectionnés par le jury professionnel. Un journaliste posera à chacun des participants quelques questions pour les aider à présenter leur dossier. Chaque clip vidéo n'excèdera pas 2 minutes.

Les candidats pourront nous faire parvenir avec leurs dossiers, tous les éléments qui pourront nous permettre d'enrichir leur présentation vidéo :

- Photos
- Séquence vidéo
- Musique
- Maquette en volume,...

PHASE 3: Vote grand public

Les 9 clips projets seront mis en ligne, simultanément, du mois d'avril au mois de mai 2019 sur le site du Concours Bordeaux Vin Attitude et relayés par les médias sociaux du Syndicat. Il importera que les écoles finalistes fassent de même, afin de générer le maximum de votes pour chaque projet proposé.

PHASE 4: Election du gagnant, second et coup de cœur par catégorie

A l'issue de la phase de vote grand public, et pour chacune des 3 catégories, le projet ayant obtenu le plus de votes sera déclaré gagnant.

Le deuxième projet ayant obtenu le plus de votes sera désigné «second» et le troisième le «coup de cœur».

Les gagnants seront informés individuellement par courrier électronique et par téléphone portable aux adresses emails et aux numéros renseignés lors de l'inscription au concours.

ARTICLE 10 - ORGANISATION REMISE DES PRIX

Les 3 premiers prix seront remis en mai ou en juin dans un lieu qui sera précisé dans un deuxième temps.

Le candidat s'engage à participer à la remise des prix, s'il est finaliste, ou à se faire représenter au lieu et date qui lui seront confirmés sous peine de disqualification.

ARTICLE 11- PRIX

Chaque prix sera remis à une personne physique. Dans le cas d'une équipe, la répartition des prix est à la charge du porte-parole de cette même équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

GAGNANT

- 1 chèque d'une valeur de 1000 euros
- 1 magnum dédicacé AOC Bordeaux, par gagnant d'une valeur de 20 euros TTC
- 12 bouteilles 75 centilitres AOC Bordeaux d'une valeur de 100 euros TTC (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé et Bordeaux Rouge)

SECOND ET COUP DE CŒUR

- 1 chèque FNAC d'une valeur de 50 euros TTC
- 1 magnum dédicacé AOC Bordeaux par gagnant d'une valeur de 20 euros TTC
- 24 bouteilles 75 centilitres AOC Bordeaux d'une valeur de 200 euros TTC (Bordeaux Blanc, Bordeaux Rosé et Bordeaux Rouge)

ARTICLE 12 - VALORISATION DES PARTICIPANTS ET DES ÉCOLES

Le Syndicat AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur s'engage à valoriser les étudiants et les écoles participantes de la manière suivante :

- Communiqués de presse destinés aux journalistes
- Mise en avant des dossiers sur le site internet de Planète Bordeaux et les médias sociaux
- Mise en ligne des dossiers sur une base de données destinée aux 5404 adhérents
- Mise en avant des dossiers finalistes lors de la remise des prix du concours

Cette année, les 3 équipes gagnantes (une par catégorie) seront convoquées à Bordeaux pour une journée de tournage de 3 clips de promotion de leur projet. Des précisions complémentaires leur seront communiquées en temps utiles.

ARTICLE 13 - CALENDRIER

- 15 octobre 2018 : Ouverture des inscriptions
- 19 octobre 5 novembre 2018 : Vacances de la Toussaint
- 5 16 novembre 2018 : Formation concours dans les écoles
- 31 décembre 2018: Clôture des inscriptions
- 31 janvier 2019 : Clôture du dépôt des dossiers
- 11 Février 2019 : Date limite de réception des dossiers sélectionnés par les écoles
- 15 février au 15 mars 2019 : Sélection des lauréats finalistes par le jury professionnel
- 15 mars 8 avril 2019 : Création des 9 spots vidéos des projets finalistes
- 10 Avril 10 Mai 2019: Vote grand public
- Mai 2019 : Tournage des 3 clips des équipes gagnantes
- Mai ou Juin 2019 : Remise des prix

Ce planning prévisionnel est indicatif, nous vous tiendrons informés de toute modification.

ARTICLE 14 - AUTRES DISPOSITIONS

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours ou à en modifier les dates, si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent.

La participation au concours implique de plein droit l'acceptation pleine, entière et sans réserve, par les étudiants et l'établissement correspondant, des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 15 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable des points suivants, sans que cette liste soit limitative :

- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et /ou le fonctionnement du concours.
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle ayant empêchée ou limitée la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

ARTICLE 16 - VIOLATION DE RÉGLEMENT

Toute violation du présent règlement entraîne l'annulation des prix remis et le remboursement des prix versés en numéraire ou en nature, sans aucune réclamation possible par le candidat.

ARTICLE 17 - PROPRIÉTE INTELLECTUELLE

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets et préservent le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, ainsi que l'agence Scalp, de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenue dans le dossier de candidature reviennent aux « organisateurs » du concours. De ce fait, le Syndicat des AOC Bordeaux et

Bordeaux Supérieur, ainsi que l'agence Scalp ne pourront être poursuivis quant à la réutilisation des idées, dossiers, modèles ou créations produites par les participants.

ARTICLE 18 - LITIGE

En cas de litige relatif aux dispositions du présent règlement ou à l'application de ce dernier, l'objet du litige sera porté devant le tribunal compétent.

ARTICLE 19 - HUISSIER

Le règlement est déposé auprès de Maître Stéphanie Bonnamy-Vizoso Huissier de Justice à Bordeaux 23, Rue Jardel.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant est enregistré par Maître Stéphanie Bonnamy-Vizoso Huissier de Justice dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

ARTICLE 20 – DONNEES PERSONNELLES

Les gagnants s'engagent à autoriser le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, où ses ayants droits à utiliser leur image à des fins commerciales et promotionnelles, ou de relations publiques, sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération, d'un droit ou d'un avantage quelconque autre que la remise du lot.

La société organisatrice collecte et mémorise les participations, coordonnées et état civil pour l'administration du présent jeu. Elle se réserve le droit d'utiliser ces informations pour diverses opérations commerciales.

Conformément à la l'article 38 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données personnelles les concernant sur simple demande auprès du Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur 1 route de Pasquina - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU